



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 13 octobre 2016
Convocation des conseillers :
le 13 octobre 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 21 octobre 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 15.1. Bains Municipaux : Taxe pour cours d'Aqua-Gym ;
décision

Considérant qu'actuellement l'inscription au cours d'Aqua-Gym est prévue pour 10 séances par trimestre au tarif de 55.-€ ;

Considérant que le nombre d'inscriptions est limité à 30 personnes ;

Considérant qu'en pratique, les cours ne sont pas toujours visités à 100% ;

Considérant qu'il est proposé de donner aux clients non-inscrits et en fonction des places disponibles, la possibilité de participer aux cours ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité

la création d'une taxe pour participants non-inscrits aux cours d'Aqua-Gym de 7,50.-€ par séance.

en séance

date qu'en tête